

Le préfet,

Marseille, le **27 FEV. 2025**

Monsieur le président, *Cher David,*

Par courrier reçu le 27 décembre 2024 en préfecture de région, vous avez sollicité l'avis de l'État sur le projet de plan climat air énergie territorial (PCAET) de la communauté d'agglomération de Cannes Pays de Lérins, arrêté par délibération communautaire le 11 octobre 2024. En application du décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET, le présent courrier, accompagné d'une annexe technique, constitue l'avis de l'État sur ce projet.

J'ai pu constater l'ambition de votre plan qui vise, par une stratégie progressive, à s'orienter vers la neutralité carbone et l'autonomie énergétique. Je tiens à souligner la large association des acteurs à son élaboration et la qualité des productions réalisées par vos services et les organismes associés.

Après examen attentif de l'ensemble des pièces constitutives du PCAET, votre projet reçoit un avis favorable de ma part, assorti des observations ci-après.

Tout d'abord, je salue la stratégie volontariste de développement de la production d'énergies renouvelables sur votre territoire, nécessaire pour viser l'autonomie énergétique à horizon 2050. Elle repose sur l'augmentation du photovoltaïque en toiture et sur parking et sur les énergies thermiques, notamment la géothermie.

Concernant le photovoltaïque, je vous invite à engager une réflexion spécifique avec les architectes des bâtiments de France et à mobiliser le guide intitulé « Intégration architecturale des panneaux solaires en secteur protégé » publié en 2024 par la DREAL et la DRAC. Tester les recommandations de ce guide sur votre territoire devrait vous permettre de réviser le filtre qui écarte 90% des toitures du potentiel photovoltaïque. La DREAL est prête à vous accompagner dans cette démarche, en lien avec la DRAC et les architectes des bâtiments de France.

Concernant la géothermie, il est nécessaire de clarifier le chiffrage des objectifs de production pour éviter un double-comptage. J'attire également votre attention sur la nécessité de prendre en compte la situation de déséquilibre quantitatif qui affecte les bassins versants de la Siagne et du Loup depuis 2010 et pourrait minorer le potentiel décrit dans ce projet. Il conviendra d'intégrer les recommandations du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) notifié en 2022. De plus, certaines parties du territoire, éloignées de la nappe alluviale de la Siagne et du littoral, ne pourront être alimentées par la chaleur renouvelable qu'à condition de disposer d'un ou plusieurs réseaux de chaleur conséquents, dimensionnés à l'échelle de l'EPCI. Enfin il serait utile de prévoir dans ce plan une action d'animation du territoire en faveur des énergies renouvelables thermiques.

Monsieur David Lisnard

**Président de la communauté d'agglomération
Cannes Pays de Lérins**

CS 50044

06414 Cannes Cedex

Un autre point saillant est celui de la réduction des consommations d'énergie. Vos objectifs stratégiques visent l'autonomie énergétique à l'horizon 2050. Pour y parvenir, je note une marge d'amélioration dans le secteur des transports en commun. Au vu des projets inscrits dans votre plan de mobilité 2023-2032, que vous mettez en avant dans le PCAET, une hausse de l'objectif de report modal est nécessaire. Elle soutiendra une possible révision des objectifs de réduction des consommations d'énergie et d'amélioration de la qualité de l'air.

De plus, le plan d'action pour la qualité de l'air mériterait d'être complété avec des potentiels de réduction à l'horizon 2050 et des objectifs de réduction de la proportion de la population exposée.

Enfin, le futur plan national d'adaptation au changement climatique prévoit l'adoption d'un scénario climatique à + 4 °C d'ici 2100. Anticiper cette trajectoire pourrait être une opportunité pour votre PCAET et permettrait d'enrichir votre stratégie et votre plan d'action.

Les services de l'État restent à votre disposition pour vous accompagner dans la prise en compte des observations détaillées dans l'annexe jointe et la mise en œuvre de votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

et d'espérer de mon amical soutien

Le préfet,



Georges-François LECLERC

Copies :

- Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes